



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Participant

Nom et prénom :

Adresse :

☐ Participant majeur

☐ Participant mineur

Pour un participant mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

Agissant en qualité de :

Je soussigné(e), participant majeur ou représentant légal du participant mineur désigné ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance du règlement de la séance photo organisée dans le cadre du Centenaire du monument aux morts de Pagny-sur-Moselle.

J'autorise l'association Les Petits Cailloux à réaliser les prises de vues photographiques et la Ville de Pagny-sur-Moselle à reproduire, représenter et diffuser les photographies réalisées dans les conditions prévues par le présent règlement, **notamment dans le cadre de l'exposition du Centenaire et de l'exposition organisée par l'association Les Petits Cailloux en avril 2027.**

Les photographies pourront être reproduites, représentées et diffusées sur les supports et dans les conditions prévues à l'article 4 du présent règlement.

Cette autorisation est accordée sans contrepartie financière, pour les usages prévus par le règlement, dans le cadre de la communication institutionnelle de la Ville, de la valorisation du Centenaire et, plus largement, de la mémoire du monument aux morts.

Fait à Pagny-sur-Moselle, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »